

PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

VIII-4-1	Déclaration : Qualité d'inventeur (seulement aux fins de la désignation des États-Unis d'Amérique) Déclaration relative à la qualité d'inventeur (règles 4.17.iv) et 51bis.1.a)iv)) aux fins de la désignation des États-Unis d'Amérique :	<p>Par la présente, je déclare que je crois être l'inventeur original ou l'un des coinventeurs originaux d'une invention revendiquée dans la demande.</p> <p>La présente déclaration a trait à la demande internationale dont elle fait partie.</p> <p>Par la présente, je déclare que la demande internationale ci-dessus a été faite par mes soins ou que j'en ai autorisé l'établissement.</p> <p>Par la présente, je reconnais que toute fausse déclaration volontaire qui serait ci-incluse est passible d'une amende ou d'une incarcération d'une durée maximale de cinq (5) ans, ou des deux, en vertu de la section 1001 du titre 18 du Code des États-Unis (United States Code (U.S.C.)).</p>
VIII-4-1-1-1	Nom (NOM DE FAMILLE, prénom) :	MARTINEZ, Yves
VIII-4-1-1-2	Domicile : (ville et État (des États-Unis d'Amérique), le cas échéant, ou pays)	BOURGES, France
VIII-4-1-1-3	Adresse postale :	C/O NEXTER Systems DS/PID 7 route de Guerry - CS 90328 18023 BOURGES France
VIII-4-1-1-4	Signature de l'inventeur : (La signature doit être celle de l'inventeur, il ne peut s'agir de celle du mandataire)	/Yves Martinez/
VIII-4-1-1-5	Date :	25 juin 2018 (25.06.2018)